

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR EN ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

(EvRP)

Réf

80

Publics

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants ou formateurs d'entreprises souhaitant développer la formation « Evaluation des risques professionnels », selon le référentiel national de compétences de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS ».

Pré-requis

Le candidat devra :

- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS,
- à défaut, il pourra avoir suivi la formation « Evaluation des risques professionnels », selon le référentiel national de compétences de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation à destination des personnes désignées par leur entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Contenu

- La transmission des valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » à travers les séquences de formation.
- La maîtrise du contenu du référentiel national de compétences « Evaluation des risques professionnels » de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS ».
- La conception, animation et évaluation de dispositifs de formations conformes à ce référentiel national de compétences.

Méthodes pédagogiques

- Exposés débats.
- Travaux de sous-groupes.
- Simulations de situations pédagogiques.

Durée

4 jours soit 28 heures

Validation

La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS » lui délivre un certificat de « formateur EvRP ».

Modalités d'inscription

Formation réalisée par la Carsat L-R

Dates

27 au 30 novembre

Localisation

Hérault

Carsat Languedoc-Roussillon - Département prévention/tarifification des risques professionnels

Adresse postale : 29 cours Gambetta - CS 49001 - 34068 Montpellier cedex 2

Adresse géographique : « Les Centuries 2 » - 101 place Pierre Duhem - 34000 Montpellier